



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Paris, 10 janvier 2019

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, rappelle les engagements pris dans le plan « Ma Santé 2022 » concernant la coordination des soins de ville, à l'occasion d'une rencontre avec les soignants de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du 13^e arrondissement

Agnès BUZYN a rencontré les professionnels de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du 13^{ème} arrondissement de Paris, et a échangé avec eux sur la réponse coordonnée qu'ils apportaient aux besoins de santé des habitants de ce territoire. La CPTS est un modèle innovant d'organisation promu dans le plan « Ma santé 2022 » : la mise en place de 1 000 CPTS d'ici 2022 en est une des mesures phares, conformément à l'engagement du Président de la République de faire de l'exercice isolé une exception d'ici la fin du quinquennat.

Partant des besoins des territoires, les CPTS offrent aux professionnels de santé exerçant en ville un outil efficace incarnant leur responsabilité professionnelle. Elles permettent de construire une offre de soins coordonnée, autour d'un projet de santé commun spécifique au territoire. Ces organisations facilitent ainsi le parcours des patients tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels.

A Paris, la CPTS du 13^{ème} arrondissement regroupe plus d'une centaine de professionnels (médecins, infirmiers, sages-femmes, diététiciens...) engagés pour répondre aux besoins spécifiques de la population locale : création de maisons de santé, création d'un parcours de santé des personnes migrantes, déploiement du programme « Pas de personne âgée dépendante sans médecin traitant » (ce sont ainsi des centaines de patients qui ont depuis retrouvé un médecin traitant).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Ma Santé 2022 », Agnès BUZYN a adressé fin décembre des lignes directrices à l'Assurance maladie, afin d'ouvrir des négociations conventionnelles avec l'ensemble des professionnels de santé. Ces négociations visent à permettre un financement complémentaire pérenne de l'offre de soins de ville autour de trois objectifs prioritaires : la libération de temps médical disponible *via* le déploiement d'assistants médicaux, le développement de l'exercice coordonné et l'organisation des soins selon une logique de responsabilité territoriale et populationnelle.

Au regard des actions mises en place par la CPTS et des résultats concrets pour les habitants du 13^e arrondissement de Paris, la ministre fait confiance aux partenaires conventionnels pour trouver un accord permettant aux professionnels de s'emparer de cet outil d'amélioration de l'accès aux soins de nos concitoyens.

Contact presse :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr